

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

24/09/2025

N° E25000232 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 24/09/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 16/09/2025, la lettre par laquelle la maire de PRALOGNAN LA VANOISE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Pralognan la Vanoise (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Denis BLAISE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Hugues ASPORD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la maire de PRALOGNAN LA VANOISE, à Monsieur Denis BLAISE et à Monsieur Hugues ASPORD.

Fait à Grenoble, le 24/09/2025

La première vice-présidente,

Magali SELLES